

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Plassard

ARTICLE UNIQUE

Substituer aux mots :

« entreprises, notamment petites et moyennes, »

les mots :

« petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de taille intermédiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux votes ayant eu lieu au sein de la commission des finances, cet amendement recentre le fléchage des encours non centralisés du livret A et du livret de développement durable et solidaire sur les petites et moyennes entreprises ainsi que sur les entreprises de taille intermédiaire de l'industrie de défense.